

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	34
NOMBRE DE POUVOIR :	8

SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : P. CASTEL – C. DAUGA – S. CAS – A. JOIE – J.M. PEREZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – F. COUNILH – B. PASCOUAT – D. MOUSTIE – R. DUCAMP – H. DARRIGADE – M. REMAZEILLES – D. MAHE – J. DE LA RIVA – V. DARTIGUEMALLE – N. ROSPARS – M. LIBIER – J.L. BELESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – J.M. GARAT – F. BETBEDER – R. GELEZ – J. ROMAIN – A. COELHO – D. BECUS – B. DARETS – T. PERIAUT – L. COUTURE – J.C. DAULOUÈDE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA A A. JOIE – F. GUILLAMET A P. LABORDE – C. TOLLIS A R. DUCAMP – C. JAY A H. DARRIGADE – E. CLAVERIE A I. CAZALIS – S. BERGEROO A A. COELHO – B. LANGOUANERE A T. PERIAUT – J. BOUHAIN A F. BETBEDER

Absents excusés : V. AUDOUY – M. BRUTAILS – T. LABASTE – J. LAPEYRE – M. HERNANDEZ – M.J. EVENE – B. DUBEARNES – C. BAYENS – S. BELLANGER – E. GRACIET – A. LATXAGUE – J.P. FORGUES – M. DIRIBERRY – J.P. LAUDINET – P. LARD – F. BREDE – M. DEMASDELAGE – M. CASTETS – M.F. GONSETTE

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-03-31-06 : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025

Dans le cadre de leur règlement d'intervention financière, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau peuvent subventionner certaines opérations retenues dans le cadre du programme d'investissement 2025.

Il est proposé au comité syndical :

- De solliciter les subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental dans le cadre de leur règlement suivant le programme d'investissements 2025.



- D'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires et signer les documents liés à ces dossiers de subvention.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les règlements d'intervention de l'Agence de l'eau et du Département,

Considérant les appels à projet de l'Agence de l'eau Adour Garonne,

Considérant le programme d'investissement 2025 sus visé

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Sollicite les aides financières pour le financement des opérations d'investissement sus visées

Autorise M. le Président à prendre toutes les mesures pour solliciter le financement des opérations d'investissement

Dit que les crédits nécessaires au financement des opérations sont bien inscrits dans les budgets 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1^{er} avril 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département